

Michèle Vianès, présidente de Regards de Femmes, OING accréditée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a participé à la XIème Conférence des OING de la Francophonie à Erevan, du 12 au 14 septembre 2018.

La conférence a été ouverte par M. Kamo Areyan, le maire par intérim d'Erevan, S.E. Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de la Francophonie, et M. Nikol Pashinyan, Premier Ministre de la République d'Arménie.

Lors de la cérémonie d'ouverture, autour du thème « Vivre Libres ensemble », Hayarpi Papikyoan, coordinatrice du programme droits humains de la fondation arménienne Open Institute, a présenté leurs actions pour les droits des femmes. Les difficultés pour faire voter la loi contre les violences domestiques, en raison de l'opposition de l'église arménienne, s'inscrivent dans la vision patriarcale de la société. Pour preuve : l'Arménie est le 3^{ème} pays au niveau mondial pour le taux d'avortements sélectifs en fonction du sexe !

Michèle Vianès a été invitée à intervenir à deux des quatre ateliers organisés pendant la conférence sur le thème commun du « *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ».

Lors de l'atelier sur l'Etat de droit et la lutte contre les discriminations, Michèle Vianès a d'abord rappelé que les droits humains concernent également les femmes et les hommes et que le fondement d'une société démocratique repose sur l'indistinction des droits entre les personnes. Puis elle a présenté la manière dont Regards de Femmes construit son plaidoyer dans tout le champ des droits des femmes avant de présenter plus précisément la stratégie de Regards de Femmes en faveur de la parité politique.

La parité politique pose problème parce que la différence des sexes est le point de tension entre deux espaces : l'espace de la filiation et celui de la cité et de sa gouvernance, l'espace politique. La domination du masculin sur le féminin s'est traduite, entre autres, par l'exclusion des femmes de la fonction de délibération au nom d'autrui et pour les autres, donc de la politique et de la représentation de l'universel.

La notion de parité rompt avec ce déni de droit. Pour gérer la cité, femmes et hommes agissent ensemble.

Lors de l'atelier sur l'égalité entre les hommes et les femmes au cœur du vivre ensemble, Michèle Vianès a redit que le féminisme est une construction de la raison fondée sur l'émancipation et l'autonomie de tous les êtres humains, quels que soient leur couleur, leur sexe ou leur religion.

La raison d'être du combat féministe est de créer de l'égalité là où la différence est porteuse de discriminations. L'apprentissage de l'égalité entre les garçons et les filles est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et d'autres modèles de comportement se construisent. Dès le plus jeune âge, l'éducation des filles et des garçons doit faire vivre et comprendre l'égalité entre les sexes que ce soit dans la famille ou à l'école, via les médias, la publicité, les activités sportives ou culturelles, les albums ou les jouets.

Parmi les actions de Regards de Femmes dénonçant les inégalités subies, celle de ne pas avoir d'état civil et/ou de ne pas avoir la possibilité pour les femmes de déclarer la naissance de leurs enfants a été présentée. En effet notre action www.etatcivil.pw sur l'inscription à l'état civil, premier des droits humains, indispensable pour avoir accès à tous les autres droits, est un exemple précis de construction

de partenariats entre la société civile et les partenaires institutionnels, au niveau local, national et international.

Les deux autres ateliers portaient l'un sur « La contribution des artistes, ces créateurs et de leurs œuvres dans le vivre ensemble », l'autre sur « L'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat dans l'espace francophone à l'heure des migrations irrégulières ».

A la suite des ateliers et des débats occasionnés, la déclaration finale de la XIème Conférence des OING de la Francophonie a été adoptée.

Elle recommande, entre autres, aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie :

- de mettre en place un fond d'appui destiné au renforcement des capacités des femmes dans la vie politique et citoyenne, agissant entre autres à travers des actions de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ;
- d'exiger la délivrance systématique et gratuite des actes de naissance, notamment aux enfants sans identité, dans l'espace francophone